



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

# N°34

## NOV.-DÉC. 2015

### La restauration conservatrice en marche

En deux semaines, le paysage politique de l'Amérique du sud a été radicalement modifié par des élections, présidentielles en Argentine et parlementaires au Venezuela. Dans ces deux pays, les partis au pouvoir, depuis douze ans en Argentine et dix-sept ans au Venezuela, se trouvent renvoyés dans l'opposition au terme de processus électoraux transparents, qui ont largement mobilisé l'électorat. Au-delà des différences des systèmes politiques et des spécificités locales, ces deux scrutins présentent des similitudes.

Première leçon de ces scrutins : l'alternance, même à droite, a été possible de manière pacifique, preuve de l'ancrage démocratique de ces deux pays, un signal réconfortant sur un continent où dans un passé récent, les différents politiques se réglaient par la violence et les coups d'État. A noter que, dans le cas du Venezuela, les militaires, acteurs de la « révolution chaviste » ont

publiquement fait savoir qu'ils n'interviendraient pas en cas d'échec électoral, déclaration confirmée après les résultats.

Deuxième leçon : les gagnants ont remporté la victoire en faisant campagne sur le thème du changement. La continuité ou la poursuite du processus engagé, revendiquée par les équipes sortantes, n'a pas convaincu la majorité de l'électorat, confronté aux répercussions économiques et sociales – pénuries et recrudescence de la pauvreté au Venezuela, inflation et emploi en Argentine – de la crise de leurs économies. La morosité de l'économie mondiale, accroissant la chute des exportations de pétrole et autres matières premières, ou le poids du dollar, ne suffisent pas à expliquer la profondeur de la crise. L'absence de perspectives claires pour sortir du marasme, montrant un manque d'ambition pour tenter d'élaborer un autre modèle de développement et d'insertion

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898



dans l'économie mondiale a au moins aussi sûrement découragé les électeurs, que la guerre économique menée par les entreprises multinationales ou les fonds vautours.

Autre dimension de cet échec: dans les deux pays, le vote sanction a désavoué des dirigeants dont le mode d'exercice du pouvoir a fini par susciter l'irritation d'une bonne partie de la population, y compris de cet électoral populaire qui les a amenés et maintenus au pouvoir. En effet, dans les deux pays, les gouvernements ont montré une certaine surdité et parfois même de l'intolérance à l'égard des critiques, qu'elles proviennent des mouvements sociaux censés être leur base politique ou de l'intérieur de leur propre parti, provoquant des divisions préjudiciables. Dans le cas du Venezuela, le gouvernement de Nicolás Maduro n'a pas su l'an dernier négocier avec son opposition un apaisement des tensions, n'hésitant pas à utiliser la manière forte aussi bien dans les paroles que dans les actes à l'égard de celle-ci, ce qui a favorisé la cristallisation contre son gouvernement d'une opposition jusque-là fragmentée.

Les gagnants sont issus de coalitions hétéroclites unies sur le refus des sortants. Leur capacité à gouverner ensemble va être rapidement mise à l'épreuve. En effet, les forces politiques dominantes de ces coalitions n'ont pas fait mystère de leur volonté de restaurer les politiques néo-libérales, dont le rejet par les populations a été fondateur des gouvernements de centre gauche. Conscients qu'il serait difficile, sans risquer des réactions violentes, de supprimer les politiques redistributrices qui ont permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté et d'accéder au moins temporairement à de meilleures conditions de vie, les nouveaux gouvernements ont pris soin d'affirmer qu'ils maintiendraient les programmes sociaux. Cela étant, les premières mesures économiques du gouvernement Macri contredisent l'affirmation qu'il est possible de faire du social tout en libéralisant et en réduisant le rôle régulateur de l'Etat. La gouvernabilité réduite, due à une cohabitation obligée au Venezuela, de facto en Argentine, induit le risque de dérives autoritaires et répressives. Les droits sociaux – droit du travail – et sociaux – droit de la famille, droit à l'information – acquis au cours de la décennie passée sont clairement menacés à la fois par le retour au néo-libéralisme affirmé et par le poids des forces conservatrices et patronales.

Ce changement a aussi des implications régionales. Les deux coalitions victorieuses avaient annoncé dans la campagne électorale leur intention de réorienter la politique extérieure de leur pays, et en particulier de rétablir des relations plus étroites avec les États-Unis. L'autonomisation politique de la région, dans le cadre d'Unasur et de la Celac pourrait donc être mise en sommeil, à la faveur de la modification du rapport de force régional et de la réinsertion de l'Amérique latine dans la politique hémisphérique des États-Unis, au détriment des coopérations Sud-Sud et de la politique multilatérale antérieure. Pour les autres pays membres du Mercosur, ce renversement d'orientation est préoccupant. Le basculement de l'Argentine et du Venezuela laisse mal augurer de l'avenir pour les petits pays membres, Uruguay, Paraguay et Bolivie. Mauricio Macri n'a jamais fait mystère de son intention de prendre des distances avec cette intégration, qu'il juge comme un instrument politique, préjudiciable à l'insertion de l'Argentine dans l'économie mondialisée et en particulier à la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne, ou à sa participation à l'Accord transpacifique.

# SOMMAIRE

<b>Crise migratoire en Amérique centrale</b>	p. 04
<b>Amérique latine et changement climatique</b>	p. 05
<b>Argentine</b>	
Les débuts de la présidence Macri .....	p. 07
<b>Argentine / France</b>	
Pour le droit à l'identité.....	p. 08
<b>Bolivie</b>	
Des personnalités impliquées dans un scandale de corruption .....	p. 08
<b>Brésil</b>	
L'impasse.....	p. 09
<b>Désastre écologique majeur: les écologistes sont punis</b>	
.....	p. 10
<b>Colombie</b>	
Dernières séances de négociation avant le cessez-le-feu bilatéral .....	p. 10
Les homosexuels autorisés à adopter .....	p. 11
<b>Mexique</b>	
Accord Transpacifique: l'opinion publique découvre le texte .....	p. 12
Les enquêtes sur Ayotzinapa se poursuivent .....	p. 12
Plus d'immigrants que d'émigrants .....	p. 13
<b>Mexique / Cuba</b>	
Sanctions financières pour non-respect des droits humains .....	p. 13
<b>Pérou / CIDH</b>	
Condamnations pour disparitions forcées .....	p. 14
<b>Pérou</b>	
Rappel des stérilisations forcées .....	p. 15
<b>Pérou / Chili</b>	
Les suites du contentieux territorial .....	p. 15
<b>Uruguay</b>	
Division syndicale .....	p. 16
<b>Venezuela</b>	
Le défi démocratique de la coalition .....	p. 16

## Crise migratoire en Amérique centrale

Jusqu'à début novembre, il n'y avait aucun problème : une moyenne journalière de quarante Cubains traversaient en catimini le Costa Rica guidés par des passeurs et les autorités fermaient les yeux, puisqu'il était clair que leur destination était celle des États-Unis. Lorsque le flux a été soudain multiplié par dix, la traversée de l'Amérique centrale, par ces candidats à l'immigration, s'est transformée en un problème humanitaire et politique majeur, pour le Costa Rica, mais aussi pour tous les pays de l'Amérique centrale, ainsi que le Mexique et Cuba, concernés eux aussi par le problème. Un problème suscité fondamentalement par la politique migratoire des États-Unis.

Côté Costa Rica, même si le gouvernement leur accorde un visa de transit de dix jours pour raisons humanitaires leur permettant en principe de parcourir les 500 kilomètres sud-nord séparant le Panamá au Sud, du Nicaragua au Nord, ce visa n'est pas une garantie de poursuite du voyage. En effet, l'explosion du nombre de migrants a suscité des vocations de passeurs et les prix de leur « accompagnement » se sont envolés, obligeant le gouvernement du Costa Rica à sévir et à arrêter quelques dizaines de passeurs pour traite d'êtres humains. De son côté, le gouvernement nicaraguayen a décidé d'abord de leur refuser l'entrée et le transit sur son territoire, refoulant ceux qui étaient agglutinés à la frontière du Costa Rica puis expulsant vers ce pays ceux qui étaient déjà sur son territoire, accusant le gouvernement costaricien de porter atteinte à la souveraineté nicaraguayenne en laissant passer ces migrants. Pour enfin fermer sa frontière. Par mesure de rétorsion, le Costa Rica a alors décidé lui aussi de fermer sa frontière, en empêchant le passage de nombreux Nicaraguayens immigrés au Costa Rica où ils sont souvent installés avec leurs familles, qui font souvent des allers-retours dans leur pays natal. Après quelques jours de confusion, de frontière militarisée et d'action de la police anti-émeute utilisant des gaz lacrymogènes contre les migrants du côté nicaraguayen, les deux pays ont fini par laisser la frontière ouverte aux frontaliers, tout en organisant des contrôles filtrants. Ainsi, la crise migratoire a encore élevé le niveau de tension entre les deux pays, dont les contentieux territoriaux font l'objet d'un examen de la Cour internationale de justice.

Le Costa Rica s'est donc retrouvé, sans avoir quelques responsabilités dans la genèse de cette crise, responsable de quelques milliers de migrants qui n'ont pas la moindre intention de s'installer sur son territoire mais qui doivent être nourris et hébergés jusqu'à ce que le limbe juridique soit résolu, et qui manifestent leur mécontentement et réclament

le respect de leur dignité. Il faut noter aussi que le gouvernement du Costa Rica a émis une note officielle indiquant que l'attribution de visas de transit pour raisons humanitaires était exceptionnelle et donc ne s'appliquerait pas à d'autres nationalités, ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions.

Au lieu de risquer leur vie en mer sur des embarcations de fortune entre Cuba et la Floride, ces migrants cubains ont choisi de tenter de rejoindre les États-Unis par la terre, depuis l'Équateur. Ce dernier ne réclame pas de visa aux Cubains, effectuant un long périple à travers sept pays jusqu'à la frontière Sud des États-Unis, avec obligation dans chaque pays de payer des passeurs. Pour parcourir les 5 000 kilomètres et traverser ces sept frontières, certains versent jusqu'à 15 000 dollars.

Selon les chiffres officiels du Costa Rica, 2 549 Cubains étaient entrés dans le pays sans visa en 2013, 5 144 en 2014, mais 12 166 de janvier à septembre 2015.

Face à cette crise, les institutions régionales ont essayé la médiation, et en particulier le Sica (Système d'intégration centraméricain). Fin novembre, une rencontre des ministres des Affaires étrangères des cinq pays d'Amérique centrale plus l'Équateur, le Mexique et Cuba s'est achevée sur un échec, le représentant nicaraguayen refusant toutes les propositions de solution, dont l'idée d'un corridor humanitaire avancée par le représentant costaricien. Pour le Nicaragua, permettre la traversée de son territoire le mettrait en danger et légitimerait des « politiques illégales » tout en « alimentant une migration peu sûre, indigne, désordonnée et illégale qui porte atteinte à Cuba et porte atteinte déjà à toute l'Amérique centrale ». À la fin de la rencontre, le ministre des Affaires étrangères du Salvador a déclaré que les pays membres du Sica annonceraient de manière unilatérale les mesures qu'ils entendaient prendre pour affronter la crise.

Le gouvernement costaricien envisageait alors de transporter les Cubains par mer ou par air jusqu'au Honduras ou même au Belize, d'où ils pourraient continuer leur voyage vers les États-Unis... à condition que ces pays acceptent d'accorder des sauf-conduits aux Cubains.

Quelques jours avant Noël, le Costa Rica, confronté au refus de tous les pays de l'Amérique centrale de coopérer à la solution du problème des migrants cubains, a décidé de suspendre sa participation au Sica.

Le Honduras, le Salvador et le Guatemala ont le sentiment, non sans raison, d'être manipulés dans une partie d'échec régionale. Grands pourvoyeurs de migrants clandestins aux États-Unis, via le Mexique, ils constatent

avec amertume que leurs propres migrants ne font pas l'objet de la moindre sollicitude, au contraire.

De son côté, l'Équateur a décidé d'exiger des Cubains un visa d'entrée touristique de trente jours à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015, visa qu'ils peuvent obtenir pour trente dollars, en faisant des démarches sur un consulat virtuel par Internet. Ils espèrent ainsi ralentir le flux migratoire. Toutefois, cette décision implique une entorse à la Constitution du pays, réformée en 2008, qui avait établi les principes de citoyenneté universelle et de libre circulation des personnes et, en conséquence, avait aboli les visas pour toutes celles désirant entrer sur son territoire pour des séjours inférieurs à quatre-vingt-dix jours. Selon le ministre des Affaires étrangères, la mesure d'exception est temporaire. Elle ne concerne que les Cubains, et ne s'appliquera pas à d'autres nationalités. Par exemple les Vénézuéliens, qui profitent eux aussi de l'absence de visa pour entrer en nombre dans le pays. Depuis l'élimination des visas, 40 000 Cubains sont entrés dans le pays, dont 16 000 seraient en situation irrégulière.

Quant à Cuba, le point de départ, cette vague migratoire, et la crise qu'elle a suscitée, a d'abord été passée sous silence officiellement, même si la population qui a accès à Internet était au courant via les réseaux sociaux. Le ministère des Relations extérieures cubain a fini par rendre publique la position de son gouvernement, annonçant être en contact avec les gouvernements de la région pour trouver une solution car les émigrants « *sont victimes de la politisation du thème migratoire par le gouvernement des États-Unis, du fait de la Loi d'ajustement cubain* ». Cette réaction tardive a suscité de nombreux commentaires à Cuba et en dehors, des critiques à l'égard du gouvernement qui, toutefois, faisait remarquer que ces émigrants sont partis de Cuba très légalement, que leur traversée et séjour illégal dans des pays tiers n'est pas directement de sa responsabilité, mais qu'il ne peut se désintéresser ni du sort de ses nationaux, ni même, comme le suggérait une journaliste cubaine, des causes pour lesquelles ils émigrent.

Le gouvernement cubain, soutenu par les gouvernements du Costa Rica et du Nicaragua, a renouvelé auprès du

gouvernement étasunien sa demande d'une abrogation de la Loi d'ajustement qui constitue un encouragement très fort à l'émigration illégale. Le gouvernement des États-Unis a rejeté le principe de toute modification de sa politique migratoire. Le gouvernement cubain a dénoncé cette politique comme incohérente par rapport au nouveau contexte des relations, mais surtout parce qu'elle met dans une impasse diplomatique les négociations sur la normalisation des relations migratoires entre les deux pays, et crée une crise humanitaire importante en Amérique centrale.

Dans la foulée du refus américain, le gouvernement cubain a pris une mesure de restriction de sortie du territoire pour les médecins, alors qu'un mois plus tôt il avait offert une amnistie à ceux, envoyés en mission à l'étranger, et qui ne sont pas rentrés, profitant de la loi étasunienne. Les médecins et, au-delà, de très nombreux citoyens cubains, ont protesté car ils estiment à raison être discriminés, ne plus avoir le droit à la mobilité reconnu à tous les autres citoyens cubains depuis deux ans, qualifiant cette mesure de retour en arrière. De même, la décision de l'Équateur d'exiger des visas des citoyens cubains, a provoqué une manifestation de protestation devant l'ambassade de ce pays, événement très inusuel à La Havane.

Fin décembre, le Costa Rica a annoncé que, à la suite de plusieurs rencontres entre les pays membres du Sica, des représentants de l'Organisation internationale des migrations et du Mexique, un accord avait été trouvé pour ouvrir « *un passage exceptionnel, sûr et ordonné* » jusqu'au Mexique des 8 000 migrants cubains sur le territoire de Costa Rica. Les migrants seront transférés par avion jusqu'au Salvador où ils seront transportés en bus jusqu'au Mexique, et poursuivront légalement leur trajet jusqu'aux États-Unis. Pour la ministre des Affaires étrangères mexicaine cet accord montre que « *le phénomène migratoire est un thème qui concerne toute la région latino-américaine et caraïbe et demande une solution collective des pays d'origine, de transit et de destination des migrants* ».

**Sources :** BBC Mundo, *El País Internacional*, *Le Monde*, *La Jornada*

## Amérique latine et changement climatique

L'Amérique latine est particulièrement concernée par l'accord conclu à l'issue de la COP 21. D'abord, de nombreuses zones vulnérables au réchauffement climatique sont intéressées par la limitation à 1,5 degré l'augmentation des températures. En effet, l'Amérique centrale a connu depuis quelques années des vagues de chaleur, de sécheresse

récurrentes alternant avec des inondations. Le Honduras est le pays le plus menacé. Les pays andins sont touchés par la fonte des glaciers qui risque de les priver à moyen et court terme d'une source d'approvisionnement en eau.

La question de l'adaptation est assez délicate pour l'Amérique latine, car les gouvernements ont le sentiment qu'ils

recevront peu de fonds du Fonds mondial qui sera consacré prioritairement aux pays insulaires ou menacés par la montée des eaux, ou encore de ceux menacés par la désertification.

La question majeure est celle des politiques énergétiques et particulièrement des énergies fossiles. Les économies du Venezuela, du Mexique, du Pérou, de la Colombie, de la Bolivie en sont dépendantes. La plupart des pays dépendent aussi des industries extractives qui sont de grandes consommatrices d'énergie, la plus souvent fossile. Le développement d'une matrice énergétique diversifiée devrait être l'objectif, mais l'instabilité de la situation économique et politique rend cette perspective assez incertaine.

Dans le cadre de la COP 21, trois pays latino-américains ont été donnés en exemples de politique énergétique positive : l'Uruguay, le Costa Rica et le Paraguay. En moins de dix ans, l'Uruguay a réussi à réduire son empreinte carbone tout en diminuant les coûts de l'électricité, au point que les énergies renouvelables représentent aujourd'hui 94% de l'offre d'électricité. La diversité du mix énergétique – solaire, éolien, biomasse – permet de mieux résister aux sécheresses. Les investissements dans l'énergie éolienne sont en plein développement et sont le fait de partenaires privés étrangers en alliance avec le service public uruguayen. L'engagement national de l'Uruguay présenté à la COP 21 est très ambitieux : diminuer de 88 % les émissions de CO<sub>2</sub> en 2017 par rapport à la moyenne de la période 2009-2013. Les succès de l'Uruguay sont fondés sur des conditions climatiques très favorables, à la qualité de son secteur agricole et élevage permettant un développement de l'utilisation de la biomasse, mais aussi à la volonté politique des gouvernements qui ont élaboré un plan à moyen et long terme sur lequel ils ont créé un consensus démocratique de l'ensemble de la société politique et civile uruguayenne. Dans le cas du Costa Rica, le retournement est récent : depuis le début de l'année le pays a réussi pendant quatre-vingt-quatorze jours à ne pas utiliser de combustibles fossiles pour fabriquer de l'électricité, remplacés par un mix d'hydroélectricité à 78 %, de géothermie à 12 % et d'éolien à 10 %. Le gouvernement s'est fixé un objectif de 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2021. Quant au Paraguay, il jouit d'un avantage comparatif

considérable : le gigantesque barrage d'Itaipu lui fournit 90 % de ses besoins actuels en électricité.

Autre défi majeur pour l'Amérique latine : la préservation de l'Amazonie et de sa forêt, c'est-à-dire mettre un terme à la déforestation organisée pour la construction de routes ou l'exploration pétrolière. La reforestation est le principal moyen de réduction des gaz à effet de serre de la plupart des pays du continent et, il semblerait que l'accord de Paris devrait les aider à la reforestation et à la protection de la forêt amazonienne en fournissant des fonds à cet effet. Cela devrait concerner prioritairement le Pérou, l'Équateur, la Bolivie et la Colombie.

Enfin, autre défi, mais qui n'est pas propre à l'Amérique latine, c'est celui du rôle de la société civile et sa capacité à peser sur les gouvernements et les entreprises pour une action positive contre le changement climatique. Dans la perspective de la COP 21, le Pew Research Center a réalisé une enquête auprès de 45 000 personnes dans 40 pays dont, en Amérique latine, le Brésil, le Chili, le Pérou, le Venezuela, le Mexique, l'Argentine. Les résultats ont surpris les enquêteurs : 74 % des enquêtés latino-américains considèrent le changement climatique comme un problème très sérieux, contre 45 % pour les États-Unis et 18 % pour la Chine. Le Brésil arrive en tête des pays préoccupés par le changement climatique avec un taux de 86 %, suivi en Amérique latine du Chili (77 %), du Pérou (75 %), du Venezuela (72 %), du Mexique (66 %) et de l'Argentine (59 %). Les catastrophes naturelles, inondations ou sécheresses qui ont affecté ces territoires ont certainement exercé une influence sur la perception du danger. Dans le cas du Brésil, l'existence d'une forte communauté défendant très activement l'environnement et particulièrement la forêt amazonienne a aussi pesé dans cette prise de conscience. Les réponses aux questions sur l'action gouvernementale en faveur du climat montrent que les opinions publiques de plusieurs pays de l'Amérique latine font moins confiance à leurs gouvernements pour agir depuis la COP de Copenhague. Les résultats de cette enquête pourraient offrir un boulevard à l'action de la société civile.

**Sources :** BBC Mundo, *El País Internacional*, *The Guardian*

## Argentine

# Les débuts de la présidence Macri

Mauricio Macri, candidat de la coalition de droite, qui s'est imposé au second tour de l'élection présidentielle contre Daniel Scioli, le candidat « officiel », est le premier président ouvertement de droite depuis le retour de la démocratie. Il met fin à douze années de « kirchnerisme », c'est-à-dire à la politique redistributrice, nationaliste et panaméricaine, menée depuis 2003, sous l'impulsion de Nestor Kirchner et continuée par son épouse Cristina Fernández.

Macri avait fait campagne pour le changement de politique économique et de politique étrangère, et il tient parole immédiatement.

Au plan économique, il avait promis de s'attaquer à ce qu'il estime être les principaux problèmes du pays en libéralisant la politique monétaire, en dévaluant le peso, en négociant avec les fonds spéculatifs et en payant la dette extérieure pour pouvoir accéder au marché international des capitaux, en réduisant l'inflation par la réduction de l'émission monétaire et de la dépense publique (emplois et tarifs des services publics).

Première décision dès le lendemain de la passation de pouvoir, le contrôle du marché des devises est supprimé et, de facto, le peso est dévalué par rapport au dollar. Le marché avait anticipé cette décision : les prix des denrées de première nécessité se sont envolés avant même la dévaluation pendant l'interrègne. Les augmentations de prix ont suscité la relance immédiate des revendications d'augmentations de salaires et la conflictualité sociale : des grèves sont déjà annoncées, en particulier dans la fonction publique menacée de suppressions massives de postes pour rééquilibrer le budget. Cela étant, les hausses de prix, déjà réalisées et celles annoncées sur les tarifs de l'énergie et des transports publics, rendent très improbables le projet de contenir l'inflation à 5 % d'ici quatre ans, annoncé pendant la campagne électorale.

Deuxième décision : les retenues d'imposition sur les productions agricoles d'exportation (blé, maïs, viande) sont supprimées ou diminuées (soja) et les taxes d'exportation sont diminuées, pour la plus grande satisfaction des grands propriétaires terriens et des agro-industriels, qui ont immédiatement liquidé sur le marché les récoltes emmagasinées dans des silos, à la hauteur de 400 millions de dollars par jour... Ce choix va priver le budget de l'Etat de revenus dont il peut difficilement se passer si les promesses de maintien des programmes sociaux pour les plus vulnérables doivent être tenues. La préférence pour l'agro-industrie donne une première indication sur l'orientation

de la relance économique que Mauricio Macri entend mener au cours de son mandat, mais aussi sur la manière dont il entend renflouer les réserves de change en vue d'un accord de paiement de la dette détenue par les fonds spéculatifs américains. Toutefois, la négociation avec ceux-ci n'est pas encore engagée ni réalisée. Et la vraisemblable demande des autres créanciers de jouir des mêmes priviléges risque de se traduire pour l'Argentine en une relance de l'endettement pour satisfaire ces exigences.

Au plan politique, les premiers gestes de Mauricio Macri ont consisté à annoncer la prochaine modification par décret de la loi sur les médias qui a permis d'instituer un certain pluralisme. Et pour indiquer dans quelle direction irait la modification, il a aussitôt licencié, par décret, le responsable de l'autorité de régulation de l'audiovisuel AFSCA – le CSA argentin – nommé par le Congrès, conformément à la réglementation de l'institution. Et, dans la foulée, toujours par décret, il a supprimé les deux institutions autonomes chargées de veiller sur le pluralisme de l'audiovisuel, pour les remplacer par décret encore, par un autre, sous l'autorité de l'exécutif. Autre geste autoritaire : il a nommé par décret à la Cour suprême deux juges de son choix, scandalisant une bonne partie de l'institution judiciaire, considérant en outre que ces juges ne sont pas du tout qualifiés pour ce rôle. Ce n'est pas le seul objet de friction avec l'institution judiciaire : en effet, la Procureure générale, dans le viseur de la droite depuis longtemps, fait l'objet de pressions pour la pousser à démissionner, car son poste est inamovible. Comme elle ne fait pas montre d'obtempérer aux injonctions présidentielles, par décret l'éventail de ses fonctions a été retoqué.

Dans le domaine de la politique extérieure, Mauricio Macri, à peine élu, est intervenu directement dans la campagne électorale vénézuélienne en indiquant qu'il demanderait au Mercosur de faire jouer la clause démocratique pour suspendre le Venezuela de son statut de membre. Les autres pays membres du Mercosur lui ont fait remarquer que l'institutionnalité démocratique n'avait pas été atteinte et que donc sa demande n'avait pas lieu d'être. La victoire de l'opposition vénézuélienne a mis un terme à cette prétention, mais pas à son hostilité à l'égard du chavisme. Deuxième rupture avec le gouvernement de Cristina Fernández : Mauricio Macri a décidé de rejeter le memorandum avec l'Iran, visant à interroger les Iraniens suspectés d'être impliqués dans l'attentat contre l'Association Mutuelle Israélite Argentine (Amia).

Les débuts de la présidence Macri sont ainsi placés sous le signe de l'effacement des mesures les plus emblématiques de la présidence précédente et de l'affrontement avec son opposition. Cette position suscite des interrogations sur la permanence de la stabilité institutionnelle, non seulement du fait du retour d'une forte conflictualité sociale, mais aussi de la force de l'opposition qui est majoritaire au Sénat et a le groupe parlementaire le plus important, contrairement au parti de Macri, le Pro, qui est faiblement représenté et doit obligatoirement passer des alliances pour pouvoir légiférer. La multiplication des décrets d'urgence est préoccupante pour la gouvernabilité du pays, la démocratie et pour

le fonctionnement des institutions. Ce style autoritaire de gouvernement en ce début de mandat contredit de manière flagrante le discours d'intronisation dans la fonction présidentielle qui déclarait sa volonté de respecter les règles républicaines, le dialogue avec toutes les forces politiques et sociales et les institutions. Pour l'instant, Mauricio Macri bénéficie d'un état de grâce et du désarroi des pérönistes, toutes tendances confondues, qui ont des difficultés à assimiler la défaite, mais aussi à réfléchir aux raisons de celle-ci.

**Sources :** Página 12, *El País Internacional*, *La Jornada*

## Argentine / France Pour le droit à l'identité

Des représentants de l'Association des grands-mères de la place de Mai, accompagnés de représentants de la Commission nationale pour l'identité (Conadi) et de la Banque nationale de données génétiques de l'Argentine, ont rencontré à Paris le 10 novembre des associations de défense des droits de l'Homme et de familles de disparus. La rencontre avait pour objectif tout d'abord d'informer les associations des avancées dans la recherche des enfants disparus et la restauration de leur identité. Le processus s'est accéléré cette dernière année, du fait de l'amélioration des techniques de recherche génétique, permettant d'établir des arbres généalogiques génétiques. Au point que l'équipe scientifique d'anthropologie médico-légale établie avec le soutien des grands-mères et la Conadi est maintenant consultée régulièrement dans de nombreux cas de disparitions ou de crimes de masse à l'étranger, comme par exemple en Colombie ou au Mexique. Mais cette accélération du processus est aussi le fruit

des démarches de l'Association des grands-mères de la place de Mai, s'adressant par voie de presse, de télévision à toutes les personnes de 35 à 38 ans et ayant des doutes sur leur identité, et leur proposant un prélèvement d'ADN à comparer aux fichiers génétiques de familles de disparus.

La rencontre visait aussi à explorer la possibilité d'installer en France, une antenne de la Conadi, avec le soutien des associations. En effet, l'Association des grands-mères et la Conadi ont constaté que deux des petits enfants retrouvés cette dernière année vivaient à l'étranger. Ils ou elles ont fait la démarche de recherche de leur identité par prélèvement d'ADN, à la suite d'interventions publiques des grands-mères et de la Conadi dans ces pays ou l'établissement d'antennes de prélèvement d'ADN sécurisées, comme en Espagne, en Italie.

**Source :** BBC Mundo

## Bolivie Des personnalités impliquées dans un scandale de corruption

Les résultats partiels d'une enquête sur un cas de corruption, rendus publics par le Ministère public, portent sur quarante-neuf chantiers fantômes et projets fictifs servant à canaliser des fonds publics vers des comptes privés, appartenant à des personnalités du parti d'Evo Morales, pour un montant estimé à 6,8 millions de dollars. Deux cent cinq personnes sont mises en examen et plusieurs personnes ont été mises en détention, dont une ex-

ministre, deux sénateurs et deux dirigeants d'organisations liées au parti officiel, accusés d'enrichissement illicite, de malversation aux dépens de l'État. Ce cas porte sur l'utilisation du Fonds indigène, rubrique budgétaire destinée au financement de projets de développement en faveur des organisations syndicales et paysannes, qui a été liquidé en août 2015 par le gouvernement lorsque le scandale de corruption a éclaté.

Ce scandale montre que la justice fonctionne et que la Cour des comptes opère des contrôles efficaces.

Source : BBC Mundo

## Brésil

### L'impasse

Début décembre, après avoir louvoyé pendant des mois, le président de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, a fini par accepter la demande de procédure de destitution de la Présidente par le Congrès, ajoutant ainsi une autre couche à la crise politique. De l'avis de nombreux observateurs latino-américains, il s'agit rien moins que d'une tentative de coup d'Etat parlementaire contre une présidente élue démocratiquement, à la manière du coup d'Etat légal au Paraguay. Cette décision de Eduardo Cunha n'est pas une totale surprise : en effet, depuis des mois, ce dernier qui est menacé de poursuites – à minima – pour une série de scandales de corruption et de destitution par le Conseil d'éthique de la Chambre, menaçait d'ouvrir cette procédure de destitution, sauf si le gouvernement lui garantissait que les députés du PT ne voteraient pas contre lui. Cela s'appelle donc du chantage.

Concrètement, Dilma Roussef est accusée de pratiques budgétaires non conformes à la législation et de réaliser des dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Congrès. La Présidente assure qu'elle n'a rien fait d'illégal et qu'elle s'est contentée de répéter des procédures utilisées par les précédents gouvernements et jamais questionnées. Cela étant, la commission du Parlement devra déterminer si les irrégularités dénoncées par des députés d'opposition et relevées par la Cour des comptes sont un motif suffisant pour, éventuellement, transformer la plainte en procédure de destitution de la Présidente. Dans le cas où la commission de l'Assemblée, chargée de juger de la recevabilité de la plainte, l'accepterait, la procédure durerait des mois, pendant lesquels c'est le vice-président qui gérerait les affaires de l'Etat, avant de remplacer la Présidente en cas de destitution. La longueur de la procédure et ses implications permettent de comprendre l'intérêt de l'opposition pour la faire durer le plus longtemps possible pour priver la Présidente de ses pouvoirs, et par contre l'urgence pour le PT d'obtenir cette décision de recevabilité, car depuis un an, de scandales en scandales, vrais ou fabriqués, la vie politique brésilienne est au point mort, le congrès paralysé, alors que la gravité de la situation économique exigerait des mesures rapides et fortes. Le vice-président Miguel Temer s'est découvert en retirant son soutien à Dilma Roussef, et en laissant apparaître sa volonté d'assumer le pouvoir, réalisant ainsi le

vœu de l'opposition qui, dès le résultat de la présidentielle connu, a tout fait pour destituer Dilma Roussef, que ce soit dans la rue ou au Congrès.

Face à l'impasse politique et à l'urgence, le PT et la Présidente ont fini par agir : la Présidente s'est livrée à une attaque en règle contre Eduardo Cunha, refusant publiquement son chantage et l'accusant de corruption et malversations. Ce revirement de Dilma Roussef est largement dû au soutien et à la mobilisation des organisations de la société civile, syndicats, mouvement des sans terre, mais aussi de l'Église catholique, singulièrement de la Conférence épiscopale, dénonçant la corruption et la tentative de renversement de la démocratie. Dans les manifestations organisées par une trentaine d'organisations, Eduardo Cunha a été la cible des sifflets et des mots d'ordre, ainsi que le ministre de l'Économie, Joaquim Levy, dont les propositions d'austérité renforcée pourraient affecter les programmes sociaux tels que Bolsa familia ou Mi casa, mi vida.

Le président de l'Assemblée, Eduardo Cunha, est un homme dangereux et corrompu. Dangereux car il contrôle au moins une centaine de députés dont il a financé les campagnes électorales et lui sont débiteurs, et il a la capacité de faire le vote favorable à la destitution. Corrompu : le Ministère public fédéral l'accuse de liens avec le réseau qui a détourné des millions de réais de la société Petrobras, d'avoir reçu un pot de vin de 5 millions de dollars pour faciliter les contrats de construction et l'usage de bateaux sondes par l'entreprise pétrolière. L'avancée de l'enquête lui a valu une perquisition de ses bureaux, alors que jusqu'à présent il agitait son mandat de parlementaire pour empêcher la justice d'agir. En outre, on a découvert qu'il a quatre comptes en Suisse où sont déposés 2,5 millions de dollars, vraisemblablement des pots de vin. Il a commencé par nier tout compte secret en Suisse puis face aux preuves fournies par les autorités suisses, a invoqué ses capacités exceptionnelles à faire des affaires. Cette dernière affaire lui vaut d'être soumis à une procédure de destitution de son mandat, ce qui obligera son parti, le PMDB, en principe allié au PT, à rechercher un autre candidat pour la présidence de la Chambre.

Sources : BBC Mundo, Página 12, *La Jornada, La República*

## Désastre écologique majeur : les écologiques sont punis

La ville de Mariana (Minas Gerais) a été presque entièrement ensevelie sous une coulée de boue après la rupture de deux barrages de rétention de résidus des activités de l'entreprise minière Samarco, filiale la multinationale d'origine brésilienne Vale et de l'anglo-australienne BHP-Billiton, à la suite de fortes pluies. Selon le site Reporterre, « *près de 60 millions de litres d'un mélange constitué de terre, de silice, de résidus de fer, d'aluminium et de manganèse ....se sont déversés dans le Rio Doce (la douce rivière), le cinquième plus grand fleuve du Brésil. En quelques jours, des millions de poissons sont morts d'asphyxie et les habitants surnomment désormais ce fleuve le "Rio Morto" (la rivière morte)* » et la « *coulée de boue s'étend sur plus de 500 kilomètres* » jusqu'à l'embouchure du fleuve et s'enfonce dans la mer, dévastant les écosystèmes terrestres et marins. Toujours selon Reporterre citant des experts de l'environnement « *le mélange d'argile et de rejets de minerais pourrait affecter les tortues, les poissons marins de l'Espirito Santo [état voisin du Minas Gerais] et ensevelir une barrière de corail* ».

Cette catastrophe écologique majeure a suscité un grand émoi chez les défenseurs

de l'environnement et les mouvements sociaux, particulièrement les organisations de paysans sans terres, mais aussi les organisations syndicales qui se sont indignées de l'indifférence de ces deux multinationales qui ont commencé par nier le désastre et leur responsabilité, puis admis un accident provoqué par les pluies diluviales. Pas convaincu de ces dénégations, le Ministère public du Minas Gerais estime qu'il ne s'agit pas d'un accident mais plus certainement du résultat d'une négligence de maintenance.

Les défenseurs de l'environnement et les représentants des mouvements sociaux ont organisé une manifestation à Brasilia et en particulier au Congrès pour attirer l'attention des parlementaires et leur demander d'agir contre l'impunité des entreprises minières qui ont provoqué plusieurs catastrophes écologiques. Cinq manifestants ont été arrêtés par la police gardant le Congrès, en vertu d'un article de la loi contre les crimes environnementaux, un comble...

**Sources :** BBC Mundo, Reporterre

## Colombie

### Dernières séances de négociation avant le cessez-le-feu bilatéral

Après la rencontre au sommet entre le Président Santos et les chefs de la guérilla à La Havane, et les engagements de terminer la négociation en mars 2016, les séances de négociation ont repris début novembre avec quelques incertitudes sur le maintien de la trêve unilatérale des Farc, du fait de l'augmentation des opérations militaires contre ses forces. Le risque de retour à un niveau de conflictualité élevé, alors que tous les observateurs s'accordent pour constater que depuis juillet, les zones en conflit jouissent d'une tranquillité jusqu'alors inconnue, ont amené les organisations de la société civile réunies dans le Front large pour la paix à se mobiliser pour faire pression sur les belligérants et obtenir que devienne réalité la promesse agitée par Santos d'un cessez-le-feu bilatéral, a minima à la fin de l'année ou au mieux à la mi-décembre.

À ce stade des négociations, l'intervention de la société civile peut obliger les belligérants à tenir les délais mais aussi à infléchir certaines de leurs positions.

On peut interpréter comme résultantes de ces pressions les reconnaissances de responsabilité et demandes de pardon des belligérants, adressées aux victimes et plus largement à la société colombienne.

D'abord, le président Santos a publiquement assumé la responsabilité de l'Etat colombien pour l'issu sanglante de l'opération militaire de prise du palais de justice de Bogotá après l'occupation de celui-ci par la guérilla du M19, le 6 et 7 novembre 1985. Santos a reconnu que « *l'État a violé le devoir de respect et de garantie des droits à la vie, à la liberté et l'intégrité de la personne, à la reconnaissance de la personnalité juridique, consacrés par la Convention américaine des droits de l'Homme et la Convention interaméricaine sur les disparitions forcées* ». Au nom de l'État, il a demandé « *pardon pour la violation de son devoir de protection des personnes qui se trouvaient au palais de justice, pour la violation de leurs droits à l'intégrité personnelle, aux garanties judiciaires et à la protection judiciaire...* ».

Cet acte de pardon symbolique, ordonné par la Cour internationale des droits de l'Homme, a été accepté par les victimes et leurs familles qui, toutefois ont exprimé leur insatisfaction que dans plusieurs cas justice n'a jamais été faite.

En effet, trente ans après les faits, des personnes présentes au Palais de Justice sont toujours portées disparues et certains cas ne sont toujours pas éclaircis. Les victimes demandent par exemple que l'ex-président Belisario Betancur, au pouvoir à l'époque, assume sa responsabilité personnelle.

Symétriquement, deux jours plus tard, un haut représentant des Farc, escorté par la Croix Rouge Internationale, s'est rendu à Bojayá, dans le département du Chocó, où en mai 2002, une bombe lancée par les Farc est tombée sur l'Église où s'était réfugiée la population pour se protéger des affrontements entre Farc et paramilitaires. L'explosion fit 79 morts, une centaine de blessés et quelques 6 000 personnes s'enfuirent de la région. 300 survivants du massacre de Bojayá ont participé à la rencontre sous l'égide des Nations unies, du haut-commissaire pour la paix et de la directrice de l'unité des victimes. Cette rencontre, demandée par les victimes, a eu lieu sur le lieu même du crime, l'église, où les Farc ont demandé pardon aux victimes, reconnaissant qu'ils avaient commis une erreur, et que Bojayá n'aurait jamais dû être victime de cette tragédie.

Une cérémonie de purification conforme aux traditions ancestrales a été effectuée et les chaussures des participants ont été symboliquement remplies de terre et de semences, pour signifier « nous semons la paix ».

Le représentant des Farc a assuré les participants de leur disposition à offrir réparation aux victimes et à garantir la non répétition de ces faits. Les habitants de Bojayá l'ont écouté avec attention assumer la responsabilité du massacre, mais ils attendent de l'État colombien qu'il en fasse autant. En effet, la justice a condamné le gouvernement de l'époque pour ne pas avoir assuré la protection de la population qui était sous le feu croisé des Farc et des paramilitaires. Ils espèrent que la reconnaissance de responsabilité ne se limite pas à une cérémonie publique mais que « *la justice transitionnelle* »

doit être *la garantie que nous attendons, pour que tous les faits commis sur notre territoire ne se répèteront pas* ». Ils souhaitent entre autre que le président de l'époque, Andrés Pastrana, assume sa responsabilité.

Résultat : le 15 décembre les négociateurs du gouvernement et des Farc ont annoncé avoir abouti à un accord sur le thème de la réparation et la justice pour les victimes du conflit armé. Selon les pays garants du processus de négociation l'accord vise à : satisfaire les droits des victimes – plus de 7 millions –, garantir la non récidive ; avoir une approche territoriale, différenciée, et de genre ; offrir la sécurité juridique aux personnes jugées ; promouvoir la coexistence, la réconciliation ; et enfin jouir de légitimité.

Comme l'avaient annoncé les négociateurs en septembre dernier, une Juridiction spéciale pour la paix sera créée pour juger les crimes commis dans le cadre du conflit.

Le système de justice mis en place comprendra aussi : une commission vérité, une commission pour la recherche des disparus, la réparation intégrale et les mécanismes pour éviter la récidive. La Juridiction spéciale pour la paix comprendra un tribunal chargé de l'amnistie et des grâces, chargé des délits qualifiés de rébellion et assimilés – le Congrès colombien devra décider si cela inclut le trafic de drogue – qui pourrait mettre en liberté de nombreux prévenus. C'est un tribunal pour la paix qui jugera les délits non amnistiables, tels que les violations graves des droits de l'Homme ou du droit humanitaire international.

Les représentants des victimes ont tenu à faire savoir qu'elles ne renonçaient pas à leur demande de justice, de réparation et de vérité et qu'elles exerceraient un contrôle attentif de l'application des accords.

Par ailleurs, les négociateurs ont aussi annoncé la création de mécanismes judiciaires en dehors de la Juridiction spéciale pour la paix, destinés à enquêter et démanteler les organisations criminelles, y compris celles qui se sont formées après la démantèlement des paramilitaires dans le courant de l'année 2000.

**Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*, *La Jornada*, *El País***

## Les homosexuels autorisés à adopter

La Cour constitutionnelle a adopté à la majorité le principe d'égalité dans l'adoption par des personnes de même sexe. Jusqu'à présent seule était permise aux couples homosexuels l'adoption d'un enfant biologique mineur de l'un des membres du couple. La décision de la Cour constitutionnelle est fondée sur les droits des enfants à une famille et non sur les droits

des homosexuel(le)s, car le Congrès n'a pas encore légiféré sur le droit au mariage pour tous, même si l'union de personnes de même sexe peut être légalisée devant notaire...

Le gouvernement, le ministère de la Justice et de nombreuses ONG se sont félicité de cette décision. Par contre, l'Église catholique a montré franchement son

mécontentement en suggérant qu'elle pourrait mettre un terme aux projets communs avec l'État sur la famille. Le procureur général de la République s'est lui aussi déclaré opposé à cette mesure, estimant qu'il s'agissait « d'expériences d'ingénierie sociale avec des enfants en situation de vulnérabilité ».

Pour les membres des associations LGBT cette décision est une avancée en terme de

droits, mais elles constatent qu'elles n'effacent pas la discrimination, les abus policiers, les homicides, le harcèlement et que la société colombienne a encore bien des progrès à faire pour en finir avec les préjugés.

**Source : *El País Internacional***

## Mexique

### Accord Transpacifique : l'opinion publique découvre le texte

Finalisé début octobre, le texte de l'Accord d'association économique stratégique transpacifique (en abrégé ATP) a été découvert un mois plus tard par les Mexicains.

Négocié dans le plus grand secret entre les douze pays signataires (Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Vietnam), cet accord en trente chapitres porte certes sur des sujets commerciaux, mais aussi sur des questions telles que l'environnement, le travail, la santé publique, la sécurité, la stabilité financière, et même l'identité culturelle. Dès les débuts de la négociation, on savait, grâce aux fuites organisées par WikiLeaks, que certains articles étaient polémiques, particulièrement ceux portant sur la propriété intellectuelle, la cohérence de la réglementation et surtout la solution des différends. La publication du texte de l'accord soumis maintenant à la ratification des Etats membres intervient après de cinq années de négociation dans la plus totale opacité y compris pour les parlementaires, un déni de démocratie commun à ce type de négociation.

La plupart des chapitres montrent que les intérêts des entreprises transnationales ont été préservés en priorité. Par exemple, en ce qui concerne la propriété intellectuelle, à la demande des grandes firmes pharmaceutiques qui possèdent les brevets, des clauses limitent la commercialisation de médicaments génériques ce qui, pour un pays comme le Mexique, revient à supprimer l'accès

aux médicaments à bas coût, à priver de ceux-ci les institutions de santé publique qui fonctionnent avec des médicaments génériques.

Autre aspect de l'accord : les douze États membres s'engagent à respecter leurs législations du travail mais aussi la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à condition qu'ils ne soient pas utilisés à des fins commerciales protectionnistes...

Quant au mécanisme de résolution des conflits, il est du même ordre que celui de divers accords : les conflits opposant un gouvernement à une firme étrangère seront portés devant un tribunal d'arbitrage privé, dont les décisions s'imposeront sur la législation mexicaine, et les tribunaux d'arbitrage pourront décider d'imposer le versement d'indemnisations aux investisseurs étrangers qui s'estimerait lésés par une décision des États.

Le grand troc auquel se sont livrés les négociateurs sur les produits semble particulièrement négatif pour l'agriculture mexicaine dans certains domaines où elle est fragile, et rappelle l'expérience douloureuse de la mise en œuvre de l'Alena. La diminution puis la suppression des tarifs douaniers de manière indiscriminée sur les différents types de maïs a converti le Mexique d'autosuffisant en importateur net de maïs américain et réduit à la ruine de nombreux petits paysans.

**Source : *La Jornada***

## Les enquêtes sur Ayotzinapa se poursuivent

Début novembre, la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) – commission officielle nommée par le gouvernement – s'est plainte de ce qu'aucune de ses observations et recommandations concernant l'enquête sur Ayotzinapa n'ait été véritablement étendue par les autorités. Elle affirme entre autres que dans de nombreux cas, le Ministère public a recouru

à des subterfuges, mentionnant des démarches sans rapport avec les questions posées, et ne documentant pas ses affirmations. Aussi, la CNDH qualifie de nettement insuffisante la réponse du Ministère public.

Le questionnement de l'action du Ministère public par la CNDH fait suite aux critiques formulées par la Commission

interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) et l'équipe du Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI) qu'elle a mandaté. Ces derniers continuent de mettre l'accent sur l'invascibilité de la version officielle de l'incinération des corps sur une décharge publique, et sur la découverte continue de fosses communes.

Ils ont renouvelé leur demande, formulée en mars dernier, de recevoir de l'armée les cartes satellites de la zone pour vérifier s'il y a eu des incendies dans la zone autour de la date de la disparition des jeunes, mais aussi éventuellement mettre en évidence des mouvements de terrain qui pourraient indiquer la présence de nouvelles fosses communes. Soixante de ces cimetières clandestins ont été

retrouvés entre octobre 2014 et juillet 2015. Sur les cent vingt-neuf corps exhumés, aucun ne correspondait aux étudiants disparus.

Cette comptabilité macabre montre le niveau de violence et d'impunité dans cette zone de l'état de Guerrero.

Un mois plus tard, le GIEI a enfin reçu les cartes satellites. Elles montrent qu'un seul incendie apparaît, mais pas là où le prétend le Ministère public, par ailleurs que les jours critiques, les cartes météo font apparaître des pluies dans toute la zone, confirmant l'impossibilité de la théorie du bûcher sur la décharge publique de Cocula.

**Sources :** *La Jornada, El País Internacional*

## Plus d'immigrants que d'émigrants

Selon les conclusions d'une étude du Centre de recherche pew, les flux migratoires entre le Mexique et les États-Unis ont été inversés. En effet, entre 2009 et 2014, plus d'un million de Mexicains et leurs familles émigrés aux États-Unis, sont revenus au pays, alors que dans la même période 870 000 Mexicains ont migré aux États-Unis.

Parmi les raisons invoquées par les personnes interrogées sur cette inversion de tendance, figure en premier la situation économique des États-Unis, et en particulier le fait que les industries dans lesquelles

les immigrés s'emploient, telles que la construction, n'ont pas récupéré depuis la récession de 2009, et la hausse du coût de la vie.

Par ailleurs, les contrôles étroits des frontières ont rendu plus difficiles le passage aux États-Unis de migrants mexicains clandestins, de même que l'intensification des procédures d'expulsion des migrants sans papiers.

**Source :** *BBC Mundo*

## Mexique / Cuba Le dégel

La visite d'État de Raúl Castro au Mexique a permis de relancer la relation politique bilatérale, les relations économiques et la coopération entre les deux pays.

Depuis 2003 et l'incident diplomatique suscité par le président mexicain Fox, les relations entre les deux pays ont été au point mort pendant les deux présidences du PAN, au point qu'en 2004 le gouvernement mexicain avait rappelé son ambassadrice à La Havane et expulsé l'ambassadeur cubain à Mexico... le Mexique s'alignant sur la politique agressive des États-Unis.

Le retour du PRI au pouvoir a signé un dégel : dès 2014, Enrique Peña Nieto s'est rendu à Cuba et progressivement

les relations bilatérales ont donné des signes de réchauffement. Tout en restant un allié fidèle des États-Unis dans une série de domaines dont ceux de l'immigration et surtout de l'économie, le Mexique a toujours voté à l'ONU contre l'embargo américain, a participé à la Communauté des États latino-américains

et Caraïbes (Celac) qui a exigé des États-Unis que soit mis fin à la politique d'exclusion de Cuba dans les organismes régionaux.

Les premiers effets du dégel entre Cuba et le Mexique ont été économiques : des accords d'investissement et annulation de 70 % de la dette cubaine à l'égard du Mexique. Ensuite l'amélioration des relations politiques s'est concrétisée en 2014 avec la visite officielle à Cuba d'Enrique Peña Nieto et maintenant la visite d'État de Raúl Castro au Mexique, première visite officielle d'un chef d'état cubain au Mexique depuis 60 ans.

Au plan politique, cette visite est très importante pour le Mexique. En effet, le pays a perdu du poids diplomatique dans la région et au-delà, du fait de son intégration dans l'espace nord-américain du fait de l'Alena, mais aussi de sa participation au Partenariat transpacifique, mais aussi des accords de contrôle des frontières pour contenir les migrations centraméricaines aux États-Unis. Le contexte nouveau avec le rétablissement

des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis a rendu très attractif le développement des relations politiques et économiques avec Cuba, comme le montre la multiplication des visites de gouvernements et surtout d'hommes d'affaires de tous pays à Cuba. Le Mexique se retrouve donc dans le peloton de tête avec des investissements nouveaux en particulier sur le port de Mariel, des accords de coopération, en particulier dans le domaine universitaire. Pour Cuba, la relance des relations commerciales est vitale car au-delà des discours sur le nouveau modèle économique, les résultats se font attendre et surtout, il est devenu urgent de desserrer la dépendance du Venezuela et de la Chine. Le Mexique présente un avantage considérable par rapport à d'autres partenaires du fait de sa proximité. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont pour l'instant assez faibles : en 2013 les exportations du Mexique à destination de Cuba valaient 372 millions de dollars, soit 1 % du total des importations mexicaines, et les importations de produits cubains par le Mexique représentaient encore moins, soit 14 millions de dollars ou 0,01 % du total des importations mexicaines. Les perspectives de développement du commerce entre les deux pays sont donc considérables.

Par ailleurs, cette visite et la nature des entretiens entre Raúl Castro et Enrique Peña Nieto confortent le travail diplomatique de Cuba aussi bien dans la région – à la Celac comme à l'OEA – qu'aux Nations unies. Toutefois, la relation politique bilatérale est fragilisée par un épique problème migratoire. En effet, des centaines de Cubains, craignant que les États-Unis abrogent les dispositions législatives qui leur sont extrêmement favorables – attribution d'un permis de séjour, d'une couverture santé minimale et de bons d'alimentation à condition d'avoir mis le pied sur le territoire américain, puis droit à la naturalisation au bout d'un an –,

ont entrepris d'émigrer vers les États-Unis en suivant une longue route, partant de l'Équateur et traversant l'Amérique centrale puis le Mexique (plus d'info sous l'index Cuba-Costa Rica-Nicaragua-Equateur). Pour l'instant, les autorités mexicaines leur accordent un sauf conduit de vingt jours pour aller de la frontière sud à la frontière américaine. Mais les diplomates des deux pays ont bien conscience que ce soudain afflux de migrants est une source potentielle de problèmes.

Dans le cadre de la visite officielle, les deux Présidents ont signé un accord migratoire dont la finalité est de garantir un flux « *légal, sûr et ordonné* » entre leurs pays et éviter la traite d'êtres humains. Cet accord est une actualisation du mémorandum bilatéral signé en 2008, dans lequel les deux pays s'engageaient à « *renforcer les mécanismes qui permettent de prévenir et combattre les migrations illégales, le trafic illicite de personnes et combattre la traite et tous les délits associés à ces actes illicites...* » mais aussi à « *échanger des informations et coopérer dans le domaine migratoire* ». Aux termes de cet accord, le Mexique devrait expulser les migrants cubains sans papiers, mais le gouvernement Peña Nieto n'applique pas cette clause.

Le nombre de Cubains sollicitant un sauf conduit à la frontière guatémaltèque a considérablement augmenté – deux mille en octobre seulement – et au cours des dix premiers mois de l'année on en a compté 9 149, alors qu'en 2014, les autorités migratoires mexicaines n'avaient comptabilisé que 1 871 migrants cubains. Si la majorité des migrants cubains arrive d'Équateur, d'autres, moins nombreux, arrivent par mer, abordant au Yucatán, à seulement 400 kilomètres de Cuba.

**Sources :** *La Jornada, BBC Mundo, El País Internacional*

## Pérou / CIDH

### Condamnation pour disparitions forcées

Vingt-quatre ans après les faits, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a condamné le Pérou pour l'enlèvement en 1991 de quinze personnes dont sept enfants, amenées dans une mine abandonnée où elles ont été mitraillées et où les corps ont ensuite été explosés à la dynamite. Les arrestations illégales et les disparitions forcées ont été une pratique commune des forces armées entre 1980 et 2000, au temps de la répression violente contre le groupe terroriste Sendero Luminoso.

Ce cas avait été dénoncé à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme très peu de temps après les faits, mais ce n'est

que vingt-quatre ans plus tard que la CIDH ordonne à l'Etat péruvien de « *déterminer, juger et sanctionner les responsables des violations nommées dans la sentence* », car jusqu'à maintenant un seul militaire a été jugé pour le délit d'exécution extra judiciaire dans ce cas précis.

La CIDH indique que le crime commis n'est pas seulement une exécution extra judiciaire mais un cas de disparition forcée – crime impunis – parce qu'après les faits intervenus dans la mine les autorités et agents de l'Etat ont « *agi dans l'intention d'éliminer les preuves de ce qui s'est réellement passé et effacer toute trace des corps pour empêcher*

leur identification ou éviter que soit établie leur identité».

La CIDH a aussi établi que l'Etat s'est refusé à reconnaître l'arrestation de ces personnes et à communiquer sur leur lieu de détention « avec l'objectif de créer une

incertitude sur le lieu où elles se trouvaient, vivantes ou mortes, et ainsi intimider en supprimant des droits».

**Source : *El País Internacional***

## Pérou

### Rappel des stérilisations forcées

Entre 1990 et 2000, des centaines de milliers de femmes ont été soumises à des interventions chirurgicales définitives dans le cadre du Programme national de planification familiale du gouvernement de Fujimori, visant à faire baisser le taux de natalité.

Selon la commission d'enquête du Congrès de 2002, 346 219 femmes et 24 535 hommes ont été ainsi stérilisés. Selon le Comité latinoaméricain des droits des femmes (Cladem), 10 % seulement de ces femmes y « avaient véritablement consenti ». Selon les enquêtes menées par Amnesty International, Cladem et le Congrès péruvien, ces stérilisations forcées ont été réalisées par le système de santé national en soumettant les femmes à la menace, au chantage, au harcèlement, en particulier dans des régions du pays où les niveaux de pauvreté sont élevés et où la majorité de la population est autochtone. Selon le rapport de la commission d'enquête de 2002, des « objectifs chiffrés » et des incitations à la pratique de stérilisations avaient été décidées depuis le sommet de l'Etat.

Le gouvernement d'Ollanta Humala, en fin de mandat, a émis un décret faisant du cas des stérilisations forcées, un « sujet d'intérêt national » et a ouvert des bureaux dans tous les départements du pays pour enregistrer les personnes qui en ont été victimes, mettre en œuvre un système d'enquêtes et de soutien aux victimes. Cela étant, on ne sait pas sous quelle modalité le système de santé du pays leur offrira réparation, en leur permettant d'accéder à des programmes de santé et de santé mentale. Par ailleurs, le vice-ministre chargé des droits de l'Homme et de l'accès à la justice a indiqué que si la responsabilité de l'Etat était établie, il assumerait.

Cela étant, Keiko Fujimori, candidate à la prochaine élection présidentielle, a nié que le gouvernement de son père ait ordonné les stérilisations forcées des années 1990, qu'elle a attribuées à « *la responsabilité personnelle des médecins qui n'ont pas respecté les protocoles* ».

**Source : BBC Mundo**

## Pérou / Chili

### Les suites du contentieux territorial

Alors que le contentieux sur la démarcation des limites maritimes entre le Pérou et le Chili a été partiellement réglé par la Cour de La Haye en 2014, le président Ollanta Humala a relancé la conflictualité entre les deux pays en réclamant de facto une portion de territoire revendiqué aussi par le Chili.

Il a en effet promulgué une loi créant un nouveau district dans la région de Tacna qui inclut une zone sur la ligne de démarcation contestée entre les deux pays, soit un triangle terrestre avec trois cent mètres de côtes désertiques et un triangle de quatre hectares de terres, se fondant sur une interprétation de la décision de La Haye. Le Pérou a profité d'un vide juridique dans la décision de La Haye : seules les frontières maritimes ont été délimitées précisément, mais rien n'est dit des frontières terrestres.

Ollanta Humala a justifié ainsi sa décision : « La création du district La Yarada-Los Palos s'inscrit dans la nécessité de promouvoir la décentralisation politique, économique et administrative dans le pays. Et en particulier il s'agit de donner la priorité aux régions situées aux frontières, qui, comme on le sait, ont systématiquement été laissées de côté ».

Le ministère des Affaires étrangères chilien a adressé une note de protestation au Pérou et l'incident a provoqué la suspension d'un Sommet ministériel bilatéral.

Le contentieux territorial entre les deux pays remonte à la Guerre du pacifique à la fin du XIXe siècle, qui opposa le Chili au Pérou et à la Bolivie. Le tracé des frontières avait été scellé à La Haye en 1929.

**Sources : BBC Mundo, Página 12, Araucaria**

## Uruguay

### Division syndicale

Un groupe de onze syndicats a annoncé créer une nouvelle centrale syndicale, la Confédération syndicale et professionnelle de l'Uruguay (CSGU, sigle espagnol), qui se situe en concurrence avec la centrale syndicale unique le PIT CNT. Les fondateurs de la nouvelle organisation ont annoncé que celle-ci va « *reprendre les traditions du syndicalisme* », mais qu'elle ne participera pas aux conseils des salaires (organisme tripartite de négociation salariale) préférant la négociation directe avec les entreprises. La CSGU accuse la centrale PIT CNT d'être « *un mouvement syndical gouvernemental* » qui ne représente pas les intérêts des travailleurs, car elle ne « *se bat pas contre le budget d'austérité, de privatisations, avec plus de flexibilité du travail, autoritaire et répressif* ». En outre, elle accuse les dirigeants du PIT CNT d'utiliser leur activité syndicale comme tremplin pour faire une carrière politique.

Le PIT CNT est une des rares centrales syndicales uniques d'Amérique latine.

Elle résulte de la création en 1966 de la Convention nationale des travailleurs (CNT), à l'issue d'un processus unitaire, puis sous la dictature (1973-1985) qui avait interdit la CNT, du Plenum intersyndical des travailleurs (1983), et la fusion des deux structures à l'issue de la dictature sur la base des mêmes principes unitaires.

Les dirigeants du PIT CNT, interrogés sur la création de la CSGU, ont fait remarquer que les syndicats impliqués dans sa création sont des groupes qui se sont détachés des syndicats affiliés au PIT CNT, qu'ils ne croient pas capables de grandes mobilisations.

Dans le même temps, le PIT CNT a lancé un mot d'ordre de grève pour « *des augmentations de salaire, des investissements publics et pour un budget satisfaisant les besoins du peuple* ».

**Sources :** *La República, El Observador*

## Venezuela

### Le défi démocratique de la coalition

Les élections législatives du 6 décembre ont créé une situation inédite. Pour la première fois en quinze ans et dix-neuf élections consécutives, le parti au pouvoir, le PSUV, a subi une défaite retentissante face à l'opposition réunie dans la Table de l'unité démocratique (MUD). Cette dernière, avec 56 % des suffrages, contre 41 % pour le PSUV, gagne 112 sièges (67 % des sièges), contre 55 (33 % des sièges) pour le PSUV, grâce au système électoral qui marie scrutin majoritaire et proportionnelle de liste.

Favorisée par ce système électoral qui antérieurement avait bénéficié aux chavistes, la MUD a gagné les deux tiers des sièges et, selon la constitution, cette majorité qualifiée lui donne des pouvoirs exceptionnels qui vont rendre problématique la cohabitation avec le président Maduro, élu pour six ans, jusqu'en 2019. Soit deux légitimités face à face, mais aussi deux pratiques politiques et deux projets de société.

Les sondages avaient annoncé une victoire de l'opposition, mais n'avaient pas envisagé son ampleur.

Pour les partisans du PSUV, la défaite électorale est plus qu'une claque comme l'a dit Nicolás Maduro. En effet, depuis l'arrivée de Chávez au pouvoir, ils n'avaient jamais perdu. Au contraire, ils n'ont connu que des succès écrasants : en 2005, comme l'opposition avait adopté la tactique de la chaise

vide, ne présentant pas de candidats, le PSUV avait raflé tous les sièges et en 2010 le PSUV avait conquis 98 sièges tout en recueillant 59,3 % des suffrages. L'élection serrée à la présidence de Nicolás Maduro en 2013 aurait dû être un avertissement sérieux, mais le PSUV comme ses partisans étaient convaincus que dans un pays où les pauvres représentent 75 % de l'électorat, ceux-ci continueraient de lui faire confiance massivement, sur la base de sa politique sociale de redistribution. Il semble que le vote d'une partie de cet électorat décisif, adhérant jusqu'alors au projet de Chávez, ait penché pour un changement, comme l'indique la très forte participation (74,25 % contre 66 % en 2010) : les quartiers riches ou de classe moyenne ont beaucoup voté, mais pas plus que d'habitude, par contre les quartiers populaires se sont mobilisés, ce qui n'était pas le cas lors des scrutins précédents, où il semblait ne pas y avoir d'enjeu. Les causes de l'échec du président Maduro et du PSUV sont multiples. D'abord les difficultés économiques vécues au quotidien et surtout la multiplication des pénuries de produits de base et le renchérissement du coût de la vie par une inflation galopante (200 % en 2015), mais aussi la réduction de la dépense publique à la suite de la chute drastique du prix du pétrole, faisant perdre à l'État la moitié de ses revenus, et le PIB du pays a perdu dix points. Sous cette contrainte, la réduction des

services publics mis en place pour les plus vulnérables (éducation, santé, logement) a même été envisagée, alors que la pauvreté et le chômage ont recommencé à augmenter, un renversement de tendance par rapport à l'ère Chávez. Le gouvernement de Nicolás Maduro a répondu à cette situation chaotique en prenant des mesures de contention : contrôle des prix, contrôle des changes, augmentation du salaire minimum, mais il ne semble pas s'être mobilisé sur une politique économique alternative, pour se libérer progressivement des risques inhérents à la rente pétrolière aussi bien au plan économique qu'environnemental. La volonté de maintenir la politique sociale et la croyance en une remontée prochaine des cours du pétrole, a certainement pesé dans ces décisions, mais elles n'assurent en rien le maintien du projet de Chávez, qui dépend d'un rééquilibrage des recettes budgétaires et en particulier une fiscalité plus efficace. En outre, le style de gouvernement de Nicolás Maduro, conforté par le présidentialisme, ses excès verbaux, ont contribué à la dégradation de son image. Mais aussi la coupure entre les dirigeants du PSUV et la base du mouvement n'ont pas contribué à la mobilisation des couches populaires qu'il prétend représenter. Ceci expliquant la sévère correction infligée à certains dirigeants jusque dans les quartiers les plus populaires, qu'ils considéraient comme des fiefs inexpugnables.

Nicolás Maduro a immédiatement accepté la défaite, faisant taire ainsi l'opposition qui, avec des soutiens internationaux – gouvernement espagnol, Union européenne, États-Unis, le nouveau président argentin, entre autres, sans compter des médias internationaux – avaient hystérisé la campagne électorale sur la certitude de la fraude électorale, du non-respect du vote populaire par le gouvernement et le président. Ce faisant, en respectant le verdict électoral, Maduro a désarmé temporairement une partie de l'opposition, la plus radicale.

La MUD est une coalition hétéroclite créée en 2006 sur l'antichavisme de principe, et qui a fini par regrouper vingt-huit partis et groupes d'opposition au gouvernement, allant de la droite la plus extrême jusqu'à l'extrême gauche et même d'anciens chavistes. Cette hétérogénéité qui a été efficace pour gagner des suffrages risque de se fracturer assez vite, confrontée à des choix d'orientation très différents. De même, les électeurs qui ont voulu sanctionner le gouvernement, lassés d'un quotidien épaisant, risquent assez vite de se retourner contre leurs députés et la conflictualité sociale risque d'enfler très vite. Leur mécontentement ne signifie pas nécessairement adhésion à un projet opposé au chavisme. Par contre, le mouvement patronal Fedecamaras, qui s'était illustré lors du coup d'État contre Chávez en 2002, fort de son soutien affirmé à la coalition MUD, a déjà

réclamé aux parlementaires l'abolition du Code du travail, trop contraignant, et de la législation sur le contrôle des prix !

Avec une majorité qualifiée des deux tiers, l'opposition aura des pouvoirs très étendus, conformément à la Constitution : possibilité d'interdire au gouvernement de décider des dépenses ou de nommer des ministres, de démissionner des juges de la Cour Suprême, de réviser des traités internationaux – tel celui organisant Petrocaribe – de promouvoir une réforme constitutionnelle ou de convoquer une assemblée constituante et même d'entreprendre une procédure de destitution par référendum du président. Conformément à la Constitution, le Président a la possibilité d'opposer son veto aux décisions du Parlement. Il a déjà annoncé qu'il le ferait contre le projet de loi d'amnistie pour libérer tous les « *prisonniers politiques* », c'est-à-dire les chefs de l'opposition emprisonnés pour leur responsabilité directe ou indirecte dans les violences du printemps 2013.

La cohabitation forcée entre un président affaibli et une assemblée dans laquelle l'opposition a une majorité écrasante, sera un délicat exercice d'équilibre entre les pouvoirs. La MUD saura-t-elle gérer son succès sans susciter une crise institutionnelle ?

Dès l'annonce du triomphe, le secrétaire exécutif de la MUD a adressé un message relativement conciliant, disant « *qu'il y a de la place pour tous dans son projet et que la MUD saura gérer sa victoire [...] elle ne portera atteinte à personne et sa majorité au Parlement ne signifie pas qu'elle mettra un terme aux conquêtes sociales* ».

La tendance légaliste de l'opposition, celle de Enrique Capriles, candidat malheureux contre Chávez puis Maduro à la présidentielle, a gagné cette manche contre la tendance violente, représentée par Leopoldo López, favorable à l'affrontement systémique.

L'issue dépendra tout autant de la capacité du PSUV minoritaire à gérer son échec que de celle de la MUD de faire preuve de réalisme, concrètement de ne pas imposer un retour à l'ancien régime, celui d'avant Chávez. Déjà, le principe de réalité semble devoir s'imposer sur les slogans de campagne électorale. Des voix reconnaissent que renvoyer à Cuba tous les médecins qui servent dans des quartiers vulnérables confinerait au suicide du système de santé. Idem pour Petrocaribe : les États-Unis ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure de suppléer les approvisionnements pétroliers de Petrocaribe aux îles caribéennes et que Petrocaribe faisait très bien le travail.

Le défi démocratique est lancé, il est impossible d'en prévoir les résultats compte tenu des forces en présence, mais aussi du nouveau contexte régional.